



version de juillet 2024

IGN © 2010. Licence n°2009-CIS025-53-RB-SC25-0090

LE PAS À PAS

Ayant stationné votre véhicule sur les parkings aménagés se diriger vers la base de loisirs et l'**office de tourisme**. Laisser l'office de tourisme sur votre gauche, puis emprunter le chemin à gauche qui traverse le bois de pins et les ponts de singe. Au carrefour des sentiers, continuer tout droit vers le parking (P3). A la route, emprunter le chemin boisé balisé légèrement sur la gauche. Poursuivre au nord jusqu'à la petite route transversale. Prendre à gauche, tourner à droite sur un chemin empierré. Tourner à gauche. Traverser la D61 et suivre tout droit sur le chemin empierré. Au carrefour, descendre tout droit et prendre en face le chemin de terre qui s'enfonce dans le bois. Au carrefour suivant, tourner à gauche sur un large chemin. Tourner en redescendant à droite sur un sentier dans la lande. Longeur un ruisseau et après l'avoir traversé à gué, rester à droite et tourner à gauche en lisière de bois. Rester à gauche sur le chemin qui traverse ensuite la lande, puis aller tout droit au milieu des pâturages. Dans une pinède, prendre la route à droite sur 400m. Tourner à gauche dans une aire de stationnement. Diriger-vous vers un panneau d'entrée de site **VALLON DE LA CHAMBRE AU LOUP**. Poursuivre dans la lande sur 150m. Tourner à gauche et entrer dans le **Landier des Noës Bretonnes**. A 500m, traverser la RD61 à gauche puis emprunter aussitôt après un chemin forestier à droite. A 600m, au prochain carrefour, tourner à gauche. Revenir sur les abords sud de l'**étang de Trémelin** et emprunter le sentier aménagé à droite et balisé en jaune. Faire le tour de l'étang pour revenir à l'office de tourisme.

RANDONNÉE ET ENVIRONNEMENT

- ◆ Respectons le tracé des sentiers afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- ◆ Pensons à refermer les clôtures et barrières derrière nous
- ◆ Emportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle
- ◆ Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver
- ◆ Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux

LÉGENDE

- | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|--|---------------------|--|---|--|-------------|
| | Office de tourisme | | Aire de pique-nique | | Parc, lieu d'art, activités nautiques et d'aventure | | Restaurant |
| | Autre site naturel | | Bar | | Espace VTT labellisé | | Point d'eau |
| | Plage surveillée juillet/août | | Toilettes | | Sentier thématique famille | | Départ |

SUIVEZ LE BALISAGE

- | | | | |
|--|------------------|--|--------------------|
| | Bonne direction | | Tournez à droite |
| | Tournez à gauche | | Mauvaise direction |